

Information

sur le risque industriel

Une information en partenariat avec les communes de
La Chapelle Saint Ursin, Le Subdray, Morthomiers et les industriels.



Les bons réflexes ...

... en cas d'alerte



MBDA
MISSILE SYSTEMS

nexter
MUNITIONS



Pourquoi cette plaquette ?

Afin de mieux garantir la protection des populations contre les risques technologiques, les industriels MBDA France, NEXTER Munitions et ROXEL France sont soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (en référence au code de l'environnement, à l'article 9 du décret 2005-1158 relatif aux plans d'urgence, à l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 relatif aux sites classés SEVESO ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter).

Par ces textes, et ceux qui en découlent, l'Etat a pris des mesures visant à renforcer la sécurité des installations classées, accroître l'efficacité des secours en cas d'accident et informer les populations notamment par la constitution de comités locaux d'information et de concertation (C.L.I.C) et par la diffusion de la présente plaquette.

L'activité industrielle

MBDA

Site de Bourges Subdray

L'organisation de MBDA repose sur une direction générale internationale et trois filiales nationales en France, Grande-Bretagne et Italie. La filiale française, MBDA France, gère les programmes nationaux et maintient une interface forte avec ses clients. Les établissements MBDA en France se situent au Plessis Robinson, à Cazaux, à Bourges et à Selles Saint Denis.

A Bourges, c'est le site du Subdray, classé SEVESO, qui est concerné par des activités pyrotechniques.

Créé en 1964, Bourges-Subdray couvre 230 ha et emploie environ 400 personnes. Les activités principales de ce site sont l'intégration de missiles, les essais dynamiques et d'environnement et le support logistique client de toute la gamme de missiles.



Site de Bourges Subdray

Issue de la filialisation d'une partie des activités du site de Bourges-Subdray en 1993, ROXEL France (environ 130 personnes) est spécialisée dans le développement et la production des moteurs de missiles tactiques à poudre ou à statoréacteur.

Une convention de site régit les relations entre MBDA et ROXEL, avec des relations étroites d'une part en tant que client/fournisseurs, et d'autre-part en matière de maîtrise de la sécurité du site.

NEXTER MUNITIONS

Site de la Chapelle St Ursin

NEXTER Munitions, installée à la Chapelle Saint Ursin est une filiale de NEXTER Systems spécialiste de la conception, de la réalisation et du maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes terrestres. Le site de la Chapelle Saint Ursin est le centre de fabrication des munitions et des têtes militaires de missiles et de torpilles. L'entreprise met en œuvre des équipements de pointe dont certains sont uniques en Europe.

NEXTER Munition a acquis la maîtrise des technologies avancées dans les domaines de la mécanique et de la pyrotechnie. Sa spécificité en fait un site classé SEVESO. Les questions de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement sont, au même titre que la qualité, au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel (environ 300 personnes) travaillant sur les 220 ha du site.

Prévention et sécurité

Le risque nul n'existe pas. Autour et sur les sites industriels, la sécurité des personnels et celle des populations riveraines est une préoccupation de tous les instants. Il est du devoir des pouvoirs publics, en accord avec l'industriel, de prévoir un ensemble de mesures liées à un accident majeur. La sécurité est prise en compte dans le choix des procédés, dans la conception des installations et l'exploitation des sites. Chacun d'eux identifie les risques de façon à mettre en place les dispositifs préventifs nécessaires pour éviter tout incident ou accident qui pourrait nuire à la sécurité, à la santé et à l'environnement. En complément de ces mesures de prévention, en cas d'accident majeur, des mesures de protection sont mises en place pour réduire au maximum les effets générés.

Produits mis en œuvre et les effets possibles

Les principales matières pyrotechniques utilisées dans les produits sont des explosifs, du propergol et des poudres. En cas d'accident, les effets instantanés sont les flux thermiques, l'explosion (effets de souffle, éclats...).

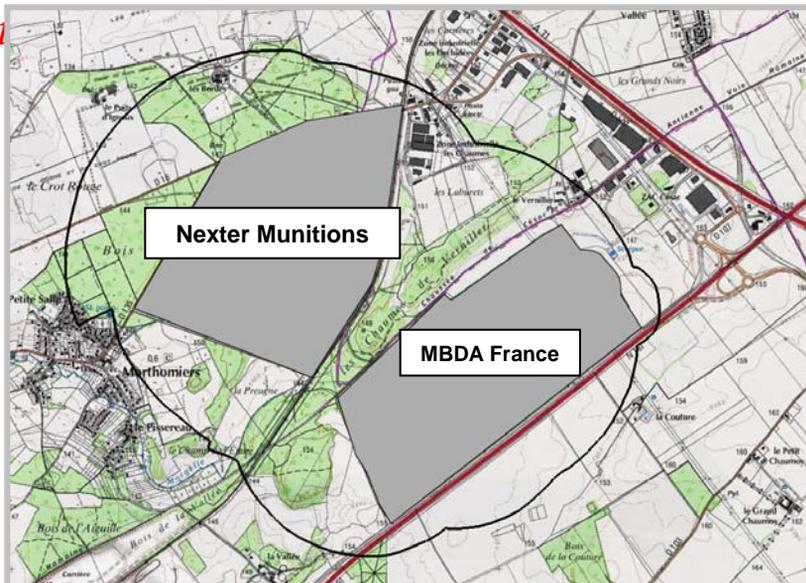
L'alerte des populations

En cas d'accident, NEXTER Munitions, MBDA France et ROXEL France déclenchent leur POI qui prévoit et organise la lutte contre un éventuel sinistre à l'intérieur des sites. Si les conséquences peuvent dépasser leurs clôtures, le PPI est déclenché.

Comment est déclenché le PPI ?

L'alerte sera déclenchée par une sirène caractérisée par un cycle successif de trois séquences d'1 minute 41 secondes d'un son modulé en amplitude ou en fréquence, séparées chacune par un silence de 5 secondes. Les 41 secondes correspondent à la durée pendant laquelle le son redescend. La sirène d'alerte, audible au minimum dans l'enveloppe du périmètre PPI (voir plan ci-dessous), informera les populations qui doivent alors se conformer aux consignes « **Les bons réflexes en cas d'alerte** » regroupées dans la fiche jointe.

Périmètre des zones d'effets des sites pyrotechniques



POI

Plan d'Opération Interne

Il est élaboré par l'industriel et déclenché par la direction du site.

PPI

Plan Particulier d'Intervention

Il est élaboré et déclenché par le Préfet, c'est un document public consultable dans les mairies.



Cette brochure a été rédigée par les sociétés MBDA France, NEXTER Munitions et ROXEL France en concertation avec les pouvoirs publics afin d'informer les populations proches du site, présentes dans le périmètre du PPI.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser :

... Aux **MAIRIES**

... Aux **INDUSTRIELS**

... Aux **SERVICES OFFICIELS**

◆ **Mairie de La Chapelle St Ursin**

1 rue de l'Eglise
18570 La Chapelle St Ursin
☎ 02 48 23 21 00

◆ **MBDA France**

Rond Point M.Hanriot
Route d'Issoudun
18020 Bourges Cedex
☎ 02 48 55 50 01

◆ **DREAL ***

6 place de la Pyrotechnie
CS 70004
18021 Bourges Cedex
☎ 02 34 34 63 40

◆ **Mairie de Morthomiers**

2 route de la Chapelle
18570 Morthomiers
☎ 02 48 55 26 24

◆ **NEXTER Munitions**

Route de Villeneuve
BP 13
18570 La Chapelle St Ursin
☎ 02 48 68 71 71

◆ **Préfecture du Cher**

Place Marcel Plaisant
18000 Bourges
☎ 02 48 67 18 18 (Standard)

◆ **Mairie du Subdray**

4 rue Bois Rollet
18570 Le Subdray
☎ 02 48 55 26 04

* **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Vous pouvez consulter à la Mairie de votre commune :

- ◆ le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M)
- ◆ le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)
- ◆ le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M)
- ◆ le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Les informations de cette plaquette sont fournies par les chefs d'établissements des sites industriels concernés, en partenariat avec les communes de La Chapelle Saint Ursin, Le Subdray et Morthomiers, sous le contrôle de la Préfecture du Cher et de la DREAL.



Cette plaquette est distribuée dans les communes concernées au cours de la campagne d'information qui intervient périodiquement. En dehors de cette campagne, elle est disponible à la Mairie de votre commune.